



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique aux relations internationales

Actions culturelles transfrontalières et régionales proposées par la DARILV (ACA) – 1^{er} et 2nd degrés

Aides financières :

Les aides financières sont détaillées dans le document appelé "Modalité d'attribution des subventions ACA" sur notre [site internet](#).

Procédure de demande de subvention :

La procédure de demande de subvention se fait en deux étapes :

1. La candidature à l'action culturelle choisie : la candidature se fait via **le formulaire en ligne, au plus tard le 11 octobre 2023**. Pour cela, il suffit de cliquer sur le lien suivant : [formulaire](#). Une commission examinera et validera les candidatures.
2. La demande de subvention : Les demandes de subventions se font désormais sur la plateforme ALLEMOBIL. Elle est accessible sur ARENA / Enquêtes et Pilotage, ou en cliquant sur les liens suivants :
 - Pour les chefs d'établissement et gestionnaires : <https://si2d.in.ac-strasbourg.fr/demande-financement/rsa>
 - Pour les enseignants : <https://si.ac-strasbourg.fr/demande-financement/rsa>Vous trouverez une notice explicative directement sur la plateforme ALLEMOBIL. L'avis de la commission qui examinera les demandes de subvention sera transmis à l'établissement ou à l'école par les services de la DARILV, avec un numéro de référence de dossier.

Le suivi administratif des dossiers est assuré par les services de la DARILV.

Pour l'accompagnement pédagogique, le premier interlocuteur des enseignants du 1^{er} degré est le CPLV de la circonscription.

Dans les deux mois suivant la fin du projet, l'établissement sera tenu d'envoyer à la DARILV (par voie postale Rectorat de l'académie de Strasbourg - Drareic / Darilv, 6, rue de la Toussaint 67 975 STRASBOURG cedex 9) :

- un décompte financier,
- un bilan pédagogique du projet (rappel sur le projet : titre, lieu(x), date(s), nombre d'élèves et classes / niveaux des participants, calendrier de réalisation, déroulement du projet (en amont, pendant, en aval), objectifs linguistiques et/ou culturels atteints par rapport aux objectifs visés, axes d'amélioration),
- un exemplaire de la production réalisée, le cas échéant,
- la facture acquittée (pour le 2nd degré joindre une copie du mandat),
- un RIB.

Contact :

Sarah MOHR

Tél. 03 88 23 38 35

Mél : sarah.mohr@ac-strasbourg.fr